

« Au nom de Tertullien, dit à son tour M. Guillon, s'éveillent les souvenirs des contrastes les plus opposés qui puissent se rencontrer dans un même écrivain; et le mot de Vincent de Lérins : « *Ubi benè, nemo melius; ubi malè, nemo pejus;* » ce mot, peut-être exagéré, susceptible du moins de quelque modification dans ce qui concerne le légitime reproche qui pèse sur sa mémoire; ce mot, dis-je, semble prévaloir par-dessus tous les panégyriques. Si Tertullien fut le disciple de Montan, après l'avoir combattu, il fut le maître de saint Cyprien, l'écrivain de prédilection de Bossuet; et personne au monde ne peut lui contester ses droits à l'éloge que réclame une éloquence vraiment originaire, toute de conviction, vivifiée par la science la plus variée, par l'imagination la plus féconde, par une élocution d'une énergie qui n'a pas encore trouvé d'imitateurs. » Il avait dit précédemment : « Saint Justin, Athénagore, Tatien, Clément d'Alexandrie, Origène lui-même, se reproduisent à la fois dans le seul prêtre de Carthage, qui a donné à l'Église l'*Apologétique* et les *Prescriptions* ¹. »

Nous pourrions ajouter beaucoup d'autres témoignages encore; mais le plus convaincant de tous sera celui qui s'échappera de notre âme à la lecture même des immortels chefs-d'œuvre du grand écrivain.

Citons pourtant encore le mot si connu de Balzac : « Le style de Tertullien est de fer, disait-il spirituellement; mais avouons qu'avec ce fer il a forgé d'excellentes armes. »

2^o *Sommaire de l'Apologétique*². — L'*Apologétique*,

¹ *Hist. de la philosophie*, t. II, ch. XIII.

² Suivant toutes les probabilités, l'*Apologétique* fut écrit entre l'an 200 et l'an 202, et présenté aux magistrats de Carthage. Baronius cependant croit que l'*Apologétique* fut composé à Rome. (T. II, p. 201, n. ccix.) La persécution, commencée en Afrique par le proconsul Saturnin, précéda de quelque temps le sanglant édit publié en 202 par l'empereur Septime Sévère, dont Tertullien fait encore l'éloge.

ou défense des chrétiens, renferme cinquante chapitres. Du 1^{er} au VIII^e, l'éloquent avocat prouve qu'en condamnant les chrétiens, on viole toutes les lois, et que tous les crimes qu'on leur impute sont dénués de fondement. Le premier dont on les accuse est celui de lèse-majesté divine. Depuis le ch. IX jusqu'au ch. XVI, Tertullien montre que les païens sont seuls coupables de ce crime; et prenant l'offensive, il bat en brèche et la religion et les dieux des païens qu'on reproche aux chrétiens d'outrager. Après avoir dissipé l'erreur, il fait briller la vérité, en déroulant, depuis le ch. XVII jusqu'au XXIV, le magnifique tableau du christianisme avec ses principales preuves. Les chrétiens sont absous du crime de lèse-majesté divine; « mais, ajoutent les païens, ils sont coupables de lèse-majesté humaine. » Du ch. XXV au ch. XL, le grand Apologiste venge ses frères avec une éloquence incomparable et montre que les chrétiens sont les meilleurs sujets de l'empire.

« Mais ils sont les ennemis de l'État sur lequel ils attirent des fléaux. » Les ch. XL et XLI font bonne justice de ce nouveau grief. « Mais, au moins, les chrétiens sont inutiles à l'État. » Il faut voir, dans les ch. XLII à XLV, la réponse, toujours actuelle, à cette accusation que les modernes ennemis de la religion ne rougissent pas de reproduire. « Après tout, les chrétiens ne sont que des philosophes; et on ne voit pas pourquoi ils se flattent d'être seuls sages parmi les mortels, ni pourquoi ils tiennent si fort à leur religion. » Les ch. XLVI et XLVII donnent à ces *pourquoi* une réponse que nous engageons tous les rationalistes de nos jours à méditer. « Mais, » ajoutaient les païens avec l'ironie du tigre, si le tigre parlait, « puisque vous êtes une secte religieuse et que vous attendez de magnifiques récompenses après la mort, c'est vous rendre service que de vous égorger, pour vous en faire jouir plus vite. » Le chapitre XLVII jusqu'à la fin du plaidoyer renferme ce que l'âme indignée du puissant Africain répond à un pareil langage.

Voilà une analyse bien rapide, bien froide, bien décolorée de l'*Apologétique*: elle en donne seulement une idée gé-

nérale. Il est donc utile d'en étudier, au point de vue de l'art oratoire, les principales parties.

Avocat et accusé, le fier orateur s'assied sur la sellette, mais il la transforme en tribunal. A sa barre il cite ses propres juges, les attaque, les oppose à eux-mêmes, et, après les avoir obligés de l'absoudre, il les condamne. Sur leurs têtes il fait retomber le ridicule dont ils voulaient charger la sienne et celle de ses clients; les coups qu'ils lui adressent, il les leur rend au centuple.

Son exorde n'a rien qui ressemble aux chefs-d'œuvre de ce genre légués par l'antiquité païenne : celui de Démosthène contre *Eschine* ou de Cicéron *pro Milone*. Dans Tertullien ni timidité, ni souplesse. Il ne tremble pas comme Cicéron, parce qu'il n'a rien à perdre; il ne s'insinue pas comme Démosthène, parce qu'il n'a rien à gagner. Il comprend que ses juges sont sourds et aveugles, qu'ils veulent l'être, qu'ils le seront toujours. Son début est donc plein de majesté, de franchise et de fierté¹. Défenseur de la vérité qu'on outrage et qu'on opprime, il la montre à ses juges dans toute son innocence, mais aussi dans toute sa dignité. Il ne demande pas qu'on lui pardonne, il rougirait de lui faire jouer le rôle de suppliante. « Elle ne vous demande pas, dit-il, d'améliorer sa destinée. Elle ne s'étonne pas de son sort. Elle sait qu'elle est étrangère dans le monde, et que, parmi les étrangers, il se trouve aisément des ennemis. Fille du ciel, elle ne réclame qu'une chose : c'est qu'on ne la condamne pas sans la connaître. »

Ainsi Tertullien ne demande pas à ses juges qu'ils épargnent la vérité : ce serait trop exiger de leur cruauté. Il veut seulement qu'avant de la frapper, ils la connaissent : c'est de ce point que Tertullien part, pour enlacer ses accusateurs, ses juges, ses bourreaux, dans une chaîne indestructible de raisonnements sans réplique et d'arguments écrasants. Cela ne lui suffit pas. Quand il a épuisé son carquois, il se jette

¹ Aditus plenus majestate, quo causam incipit adversus gentes et pro christianis. (Lacerda, in *Apol.*)

sur ses adversaires, leur arrache leurs armes, et, les tournant contre eux, il s'en sert pour les mettre en pièces. C'est là le triomphe de l'orateur. D'une main, il fait voir que l'accusé n'a rien de ce qu'on lui reproche; de l'autre, il démasque l'accusateur, et montre sur son front l'ignominie qu'il voulait rejeter sur les autres. « Vous nous accusez d'infanticide ! Vous seuls commettez ce crime. D'outrages envers vos dieux ! Vous les vendez vos dieux, vous les brocantez... Vous en faites des cuillers et des marmites... Envers les Césars ! vous les insultez jusqu'au milieu de leurs triomphes ; Vous les assassinez... Toujours vous désirez leur mort, afin d'avoir des largesses d'un nouvel empereur. »

Aux raisonnements, Tertullien ajoute les mouvements oratoires. On ne peut rien imaginer de plus vif, de plus entraînant. Son discours est animé d'une chaleur intérieure qui lui communique la vie, le mouvement et une marche si fière et si vigoureuse qu'aucune entrave ne l'enchaîne, aucun obstacle ne l'arrête. La flamme de la vérité qui brûle l'âme de l'orateur, passe dans sa parole, et sa parole dans le cœur de ceux qui l'entendent, sans rien perdre de son ardeur. — En voulez-vous un exemple ?

Les païens assuraient que les chrétiens égorgeaient et mangeaient des enfants ; un orateur ordinaire se fût contenté de montrer par des arguments irrésistibles l'absurdité de cette accusation. Tertullien fait mieux que cela. Arrière le froid dialecticien qui raisonne catégoriquement ; voici l'orateur qui parle à l'esprit, au cœur, à l'imagination, et qui fait palpiter son auditoire. Tour à tour, il interpelle la nature, l'humanité, les sentiments qui sont dans toutes les âmes. Il nous transporte au milieu du théâtre où s'accomplit cette scène chimérique. Il nous fait voir ce prétendu enfant qu'immolent les chrétiens. On l'aperçoit se débattre faiblement entre les mains de ceux qui vont l'égorger. On entend ses cris ; on voit couler ses larmes : le fer brille déjà. Tout à coup l'orateur s'écrie d'une voix formidable : « Approchez, plongez le fer dans le cœur de cet enfant qui n'a fait de mal à personne, que cha-

cun regarde comme son fils. Si ce n'est pas votre bras qui l'immole, assistez du moins à la mort d'un homme qui n'a pas encore vécu. Regardez s'envoler cette âme récente. Recevez son sang à peine formé ; trempez-y votre pain : mangez avec délices. *

A ces mots on frémit involontairement d'horreur, et quelle âme de roche ne serait pas touchée d'une pareille scène ! Si ce n'est pas là de l'éloquence, qu'on m'en fasse voir sur la terre ! Tertullien n'excelle pas moins dans la plaisanterie ; c'est, comme on sait, une des parties les plus difficiles de l'art oratoire. Cicéron y réussit rarement ; Démosthène y échoue. Longin assure que toutes les fois que Démosthène voulait faire rire, il n'y réussissait pas, et que quand on riait, presque toujours c'était à ses dépens ¹. Nul ne dira la même chose de Tertullien. Il fait rire, mais ses adversaires font seuls les frais de ces risées. C'est principalement lorsqu'il parle des divinités païennes que la gaîté de Tertullien éclate et qu'il réveille celle de ses lecteurs. Il fait le recensement de ces dieux insensés. Il en cite de *vieux*, de *jeunes*, de *barbares*, de *Grecs*, de *Romains*, d'*étrangers*, de *captifs*, d'*adoptifs*, de *particuliers*, de *communs*, de *mâles*, de *femelles*, de la *ville*, de la *campagne*, de *marins*, de *militaires*. Il les montre suspendus par la main des ouvriers à des potences, quand ils les ébauchent. Il fait voir ces ouvriers laissant tomber sur eux la hache, la lime, le rabot ; leur attachant la tête avec du plomb, du ciment et des clous. Il montre les sénateurs donnant ou refusant à ces dieux des brevets d'immortalité. Il découvre que ces dieux puissants sont l'asile des *araignées*, des *rats* et des *oiseaux de proie*. Le moyen après cela d'adorer de pareils dieux.

La péroraison de Cicéron *pro Milone* est attendrissante ; celle de Démosthène contre Eschine est pleine d'un patrio-

* Plerique Demostheni facultatem defuisse hujus rei credunt, Ciceroni modum. Nec videri potest noluisse Demosthenes, cujus pauca admodum dicta ostendunt non displicuisse illi jocos, sed non contigisse. (Lib. x, c. 1.)

tisme religieux ; celle de Tertullien est d'une fierté sublime. Il sait que sa cause est juste, grande, digne de l'attention du ciel et de la terre. Mais en promenant ses regards autour de lui, il n'aperçoit que des accusateurs et des bourreaux, ou des juges qui se bouchent les oreilles pour ne pas entendre sa justification. Rien ne le décourage. « Vous ne m'écoutez pas, leur dit-il, vous allez me condamner ; j'ai justifié les chrétiens ; et en les justifiant, je n'ai fait que vous les rendre plus haïssables. Vous allez recommencer de sévir. Mais n'imaginez pas être les vainqueurs ; c'est nous qui le sommes, et tout en nous immolant, c'est vous qui succombez. Vous n'avez de pouvoir sur moi que parce que je suis chrétien, et c'est moi qui veux être chrétien. » Là-dessus l'imagination de Tertullien s'enflamme ; l'enthousiasme s'empare de lui, et il exalte le martyr. « Vous croyez nous intimider, s'écrie-t-il, par l'appareil de vos supplices ; mais c'est là notre genre de victoire. Vous nous menacez de vos feux et de vos bûchers ; mais ces feux sont notre robe de parade ; ces bûchers sont nos chars de triomphe. Je parle, dites-vous, en désespéré. Quoi ! vous blâmeriez en moi ce que vous préconisez dans vos héros ? Ne louez-vous pas celui qui place et tient sa main sur un brasier, celui qui retourne à Carthage malgré les supplices qui l'attendent ? Vous admirez ces personnages, vous leur élevez des statues ! Pourquoi se sont-ils livrés à la mort ? Pour un peu de gloire, pour un peu de fumée : et moi qui meurs pour mon Dieu, pour une gloire sans fin, vous me méprisez ! De quel côté sont les fanatiques ? Vous gardez le silence, votre silence me répond : les supplices vont recommencer. Nous voudrions obtenir vos suffrages ; mais puisque vous nous les refusez obstinément, nous nous réjouissons. *Vous nous condamnez, mais Dieu nous absout.* »

C'est là le dernier cri qu'arrache à Tertullien un noble désespoir. Il affronte une dernière fois les tyrans et s'offre à la mort que mérite sa franchise ¹.

¹ Sur cette analyse, voir l'abbé Allard, trad. de Tertullien.

L'incomparable chef-d'œuvre de Tertullien nous paraît si propre à former de grands orateurs, soit pour la chaire, soit pour le barreau, soit pour la tribune, que nous croyons devoir présenter un nouvel abrégé, plus étendu, plus *chaud*, et surtout accompagné des circonstances solennelles qui encadrent et qui relèvent si puissamment la parole de l'immortel apologiste : c'est, à notre avis, le meilleur moyen de vous donner une forte entente de ce plaidoyer que chacun de vous devrait savoir par cœur.

Le monde était en feu ; la moitié de l'empire romain s'établissait légalement le bourreau de l'autre moitié. Le paganisme, toujours vivace, était aux prises avec un antagoniste vigoureux et plein de jeunesse. Plusieurs fois déjà le jeune athlète avait essayé ses forces naissantes contre son colossal adversaire. Une nouvelle lutte était engagée ; le moment paraissait décisif. Tertullien, simple prêtre et presque néophyte, s'abandonne à son ardeur africaine et se jette dans la mêlée. Avec une éloquence que jamais n'avait entendue le peuple-roi, il commande aux juges l'attention, aux bourreaux le repos, à l'univers le silence.

« Romains, s'écrie-t-il, n'êtes-vous point en proie à une démence inouïe ? — Ch. I. Quoi, vous condamnez, vous exécutez en masse une prodigieuse quantité de citoyens, sous les préventions les plus futiles et sans aucun examen ! — Ch. II. Une classe d'hommes s'accorde à porter le nom de chrétiens, et c'en est assez pour que toute légalité soit abolie à leur égard, pour qu'on n'observe plus aucune forme dans leurs jugements. — Ch. III. Ce n'est plus là de la justice, c'est de la haine ; une haine aveugle, une haine humainement inexplicable. — Ch. IV. Nous avons, dites-vous, des lois qui les condamnent. — Mais ces lois sont-elles justes, sont-elles irréformables, si elles sont tyranniques et insensées ? — Ch. V. Et d'ailleurs, on les a déjà laissées plusieurs fois sommeiller, ces lois dont maintenant vous pressez tant l'exécution. Pourquoi, si elles sont bonnes, n'y a-t-on pas toujours tenu la main ? — Ch. VI. Vous voulez, dites-vous, poussés par un

beau zèle, maintenir les lois et les mœurs de vos ancêtres. — Vous plaisantez : en reste-t-il la moindre trace ? — Ch. VII. Non, peuple dégénéré, de si nobles intentions ne sauraient t'animer : peuple frivole, tu entends parfois les vains bruits de la renommée, les rumeurs publiques, et tu t'en fais une arme contre ceux dont la vie exemplaire fatigue ton cœur coupable, dont la vertu est un reproche continu ; — Ch. VIII, et tu accueilles avec un empressement frénétique les accusations les plus invraisemblables : tu en fais tes délices, — Ch. IX, et tu feins de les admettre d'autant plus volontiers que tu te reconnais plus coupable toi-même, et tu tâches de détourner de toi l'attention du monde pour la porter sur des innocents.

Ch. X. » On ose attaquer notre doctrine, au moins les points qu'on en connaît. — Vous n'adorez pas nos dieux, nous dit-on, et vous ne leur offrez pas de sacrifices. — Non vraiment ; et nous en rougirions. Car l'homme ne peut pas adorer ses semblables. Or, vos dieux sont de simples mortels ou plutôt des morts. — Ch. XI. Ils n'auraient jamais dû être élevés à une dignité imparticipable. — Ch. XII-XV. Du reste, vous-mêmes ne croyez pas à leur divinité, si l'on en juge par votre conduite à leur égard. — Ch. XVI. Pour nous, la divinité que nous adorons n'est point une idole, comme on le suppose.

Ch. XVII. » Nous servons le Dieu unique, le Dieu de tous, le maître parfait et l'auteur de tout ce qui existe ; votre Dieu à vous-mêmes, sans que vous vous en doutiez ; celui que vous invoquez naturellement. — Ch. XVIII. Ce Dieu s'est fait connaître à des signes indubitables, et par des monuments qui sont entre vos mains : j'entends les livres sacrés des Hébreux, que Ptolémée Philadelphe a fait traduire en grec. — Ch. XIX. Ces livres, déjà si supérieurs en sagesse à tous les vains écrits des philosophes, sont encore d'une ancienneté qui surpasse de beaucoup tous les souvenirs de vos nations : ils sont plus anciens que vos dieux eux-mêmes. — Ch. XX. Et si vous craignez que leur ancienneté même ne nuise à l'évidence de leur authenticité, lisez quelques pages de ces écrits divins, et con-

templez dans le monde l'accomplissement palpable des prophéties qu'ils contiennent. Ils annonçaient l'auteur de notre nom. Est-il venu ? Demandez à votre procureur Ponce Pilate. — Ch. XXI. Eh bien, notre religion est la continuation de celle des dépositaires de ce livre divin. Le Christ, lui, était véritablement le Fils de Dieu ; et, méconnu des Juifs, il leur a prédit la dispersion dont vous êtes les instruments, l'état où vous les voyez. Sa mort ignominieuse n'a point empêché la réalisation de ses menaces. Sorti glorieux du tombeau, il a envoyé quelques-uns des siens pour propager ses enseignements et lui gagner des fidèles. Il leur a promis des tribulations, des souffrances, la mort. Mais aussi, il les a rendus participants de son pouvoir surnaturel.

Ch. XXII. » Aussi, voyez : les démons nous redoutent, et n'osent résister à nos ordres. Vos dieux sont plus faibles que les hommes mêmes dont vous réclamez la mort. — Ch. XXIII. En doutez-vous ? Amenez ici un de vos possédés, et égorgez, j'y consens, le chrétien qui ne chassera pas d'une seule parole l'esprit infernal. — Ch. XXIV. Si vos dieux ne sont pas des dieux, ce n'est donc pas un crime de leur refuser son culte. Or, maintenant le vrai Dieu, s'il en est un, a-t-il le droit d'avoir des serviteurs ? — Ch. XXV. N'alléguez pas que les divinités fondatrices et protectrices de l'empire réclament notre adoration. — Ch. XXVI. Car le véritable arbitre des empires est le Dieu des chrétiens, qui règne dès l'éternité, et par conséquent bien avant vos dieux d'invention humaine. — Ch. XXVII. Mais ce Dieu a un ennemi, un antagoniste pervers, qui travaille incessamment à ruiner sa puissance, et c'est lui qui vous inspire cette haine étonnante contre les chrétiens.

Ch. XXVIII. » Comment, en effet, expliquer autrement cette obstination que vous mettez à nous contraindre à des actes impies ou frivoles. Nous refusons d'adorer des dieux qui n'en sont pas ; vous prétendez que nous devons au moins sacrifier pour le salut de l'empereur, car celui-là vous le craignez plus que les dieux eux-mêmes. — Ch. XXIX. Et vous

avez raison ; car c'est l'empereur qui fait et défait les dieux à son gré, qui les adopte ou les repousse comme il lui plaît. Mais alors, quelle dérision d'invoquer l'inférieur pour celui dont il dépend ? — Ch. XXX. Nous, du moins, nous invoquons le Dieu tout-puissant, et nos prières sont raisonnables et saintes. — Ch. XXXI-XXXII. Nous prions pour tous, et cela par devoir de conscience. Nul de nos frères n'est excepté, pas même nos bourreaux : notre Maître nous en a donné le précepte et l'exemple. — Ch. XXXIII-XXXIV. Ah ! vous voudriez faire croire que nous ne prions pas pour l'empereur. Certes, nous savons trop qu'il en a besoin ; nous savons trop qu'il n'est qu'un homme faible et mortel comme nous. Et plus sa haute position l'expose aux vertiges, plus nous redoublons pour lui nos prières et nos supplications.

Ch. XXXV. » Eh ! qu'on n'aille pas s'imaginer que nous le céditions en rien, en fidélité et en dévouement pour les Césars, à ceux qui se glorifient d'être leurs esclaves. Que dis-je ? nous seuls, dans tout l'empire, rendons à César ce qui est dû à César, parce que nous rendons à Dieu ce qui est dû à Dieu. Les autres, nous osons l'affirmer, sont des ennemis du prince. — Ch. XXXVI. Mais alors pourquoi nous traiter en ennemis ? — Ch. XXXVII. Car jamais nous n'avons usé de notre puissance, jamais notre nombre, bien considérable pourtant, ne nous a fait songer à la vengeance. — Ch. XXXVIII. Jamais de cabales, jamais de partis chez nous ou chez les nôtres. C'est que nous n'avons point d'autre ambition sur la terre, que de nous y conduire saintement et d'y mener une vie qui attire les regards de Dieu. — Ch. XXXIX. Aussi comparez un peu la moralité des chrétiens avec l'immoralité des adeptes du paganisme. Ce sont les deux extrêmes,

Ch. XL. » Et vous osez dire que c'est nous qui sommes cause des calamités publiques et des fléaux qui désolent l'humanité ? Mais nous ne sommes que d'hier ; or, ces calamités, ces fléaux, ne les connaissait-on pas dans les siècles passés ? Aveugles que vous êtes ! Nous les détournerions plutôt, si l'ordre parfait pouvait subsister maintenant, et si sa réalisa-

tion n'était pas réservée pour une autre époque, celle du jugement définitif. — Ch. XLI. Prenez garde que je ne sois en droit de faire retomber sur votre tête l'accusation qui pèse sur la nôtre. — Ch. XLII. Car enfin, la vertu n'a jamais été l'objet des malédictions du Ciel ; et, certes, le Ciel sait que la vertu ne nous est pas étrangère. Où donc la fidélité aux lois est-elle mieux pratiquée que chez nous ? — Ch. XLIII. Ah ! sans doute, notre modestie n'est pas aussi favorable au commerce que votre luxe ; mais, en tout cas, le crime seul est en droit de s'en plaindre. — Ch. XLIV. Sachez plutôt apprécier le tort que vous causez vous-mêmes à l'État, en le privant de tant de gens de bien dont les prisons regorgent. Ces hommes, dont le nom seul fait tout leur crime, faites-les rentrer dans la société, et leur exemple seul contribuera plus que tout le reste à la prospérité de l'empire. — Ch. XLV. En effet, eux seuls sont irréprochables ; et heureux l'État composé de telles gens.

Ch. XLVI. » Mais n'allez pas croire que nous soyons une simple secte de philosophes ; n'allez pas dire que toute autre secte offre les mêmes vertus ; car notre doctrine, qui est la source et le principe de notre morale, n'est point le fruit d'une conception humaine. Elle nous vient de Dieu. Toutefois, alors même que nous ne serions qu'une secte philosophique, vous devriez encore nous laisser jouir de la même liberté que vous laissez aux écoles philosophiques. — Ch. XLVII. Car, après tout, secte pour secte, nous en valons bien une autre ; d'autant mieux que toute doctrine vraie est empruntée à la nôtre, qui est la plus ancienne et la plus riche : les autres n'en sont qu'une dérivation plus ou moins corrompue, plus ou moins défigurée.

Ch. XLVIII. » En voulez-vous des preuves ? Qu'est-ce que la métempsycose ? sinon une singerie, ou une réminiscence de la résurrection que notre Dieu nous promet. Qu'est-ce que le tribunal des enfers et ces supplices divers destinés aux criminels ? sinon une conséquence naturelle de ce jugement solennel que nous attendons avec une ferme confiance, bien qu'avec une certaine frayeur. — Ch. XLIX. Nos dogmes sont

l'expression exacte, parfaite de la vérité ; la morale qui en découle doit donc également l'emporter sur toute autre morale ; notre religion est donc préférable à toute autre. Vous avez donc cent fois tort de nous condamner. Et remarquez bien qu'en cela même nous triomphons de vous ; car enfin, si votre loi me condamne, c'est que je le veux bien. Il me suffirait, pour m'y soustraire, de renier mon titre de chrétien. — Ch. L. Ma victoire est donc complète et votre iniquité est à son comble. Je meurs, mais mon sang répandu me suscite des imitateurs sans nombre, et plus vous détruisez de chrétiens, plus vous avancez l'œuvre du christianisme. Dieu est donc plus fort que l'homme, et, pour lui, les obstacles sont des moyens. Frappe, bourreau, et chaque goutte de mon sang fera germer un chrétien. »

Si la vérité n'était pas condamnée à être éternellement victime de l'injustice ici-bas, une argumentation aussi péremptoire était bien capable assurément de fonder son triomphe. Il n'en fut rien. Mais il fallait une pièce de conviction contre l'iniquité du siècle : il fallait un écrit qui fût pour les païens ce que Moïse et les Prophètes étaient pour les Juifs ; Tertullien fut celui sur qui Dieu jeta les yeux. Il s'en servit comme d'un simple instrument, qu'il devait plus tard oublier, ou plutôt voir se briser fatalement entre ses mains. Adorons la profondeur de ses secrets et tremblons pour nous-mêmes.

Terminons par deux remarques. La première que vous ferez vous-mêmes à chaque page de l'*Apologétique*, c'est l'*actualité* des raisonnements de Tertullien. Au nom de *païens* substituez celui d'*impies*, de philosophes, et vous pourrez, sans rien changer, être parfaitement neufs en employant aujourd'hui les pensées, les expressions de Tertullien. Rien ne prouve mieux et la hauteur à laquelle il a porté le débat, et l'immuable vérité de nos dogmes, et aussi l'invariable cercle dans lequel s'agitent, pour la combattre, les erreurs de l'esprit et les passions du cœur.

La seconde remarque est faite par Châteaubriand : « Ce qu'on remarque, dit-il, de plus frappant dans cet ouvrage,

l'Apologétique, c'est le développement de l'esprit humain; on entre dans un nouvel ordre d'idées, on sent que ce n'est plus la première antiquité ou le bégaiement de l'homme qui se fait entendre. Tertullien parle comme un moderne; ses motifs d'éloquence sont pris dans le cercle des vérités éternelles, et non dans les raisons de passion et de circonstance, employées à la tribune romaine ou sur la place publique des Athéniens. Ces progrès du génie philosophique sont évidemment le fruit de notre religion. Sans le renversement des faux dieux et l'établissement du vrai culte, l'homme aurait vieilli dans une enfance interminable; car, étant toujours dans l'erreur, par rapport aux premiers principes, les autres notions se fussent plus ou moins ressenties du vice fondamental¹. »

3^o *Sommaire des prescriptions*². — Pendant que Tertullien mettait en pièces le colosse païen, son oreille entend les cris de guerre d'un autre ennemi du christianisme. L'hérésie, pullulant de toutes parts, se dresse contre l'Eglise. De leurs mains impures, vingt sectes différentes veulent déchirer ou souiller la robe nuptiale de l'épouse de l'Homme-Dieu; ternir ou arracher, pour la poser sur leur front ignoble, la brillante couronne qui doit la faire reconnaître de toutes les générations, comme la gardienne incorruptible de la vérité.

Ici, ce n'est plus un lion qu'il faut terrasser en luttant corps à corps, c'est un serpent dont il faut démasquer la marche tortueuse et écraser la tête, tout en évitant ses morsures. Caractère de l'ennemi, nature du combat, qualité des armes, l'habile athlète a tout compris. Au lieu de se fatiguer à poursuivre l'inférieur reptile dans ses nombreux détours, Tertullien se place tranquillement au sommet de l'édifice catholique. Sa main, également puissante et exercée, décoche au monstre un seul trait, mais un trait mortel; un trait qui de siècle en siècle, lancé de nouveau par les successeurs du grand Apologiste, terrassera infailliblement l'hérésie, quels

¹ *Génie du Christ*. t. III, c. II.

² Le *Traité des Prescriptions* fut composé vers le même temps que *l'Apologétique*.

que soient son nom, sa forme, sa puissance, sa rage, son astuce. Ce trait, si bien forgé par Tertullien, est l'*argument de prescription*. Le voici en deux mots : *La véritable Eglise est celle qui remonte sans interruption jusqu'à Jésus-Christ. L'Eglise catholique seule remonte sans interruption jusqu'à Jésus-Christ. L'Eglise catholique seule est donc la véritable Eglise.*

Mais quelle vie, quelle éloquence dans cette preuve, lorsque Tertullien la mettant dans la bouche de l'Eglise catholique, lui fait tenir ce langage aux novateurs de tous les siècles : « Qui êtes-vous ? d'où venez-vous ? Vous êtes d'hier ; avant-hier on ne vous connaissait pas. Que faites-vous chez moi, n'étant pas des miens ? comment osez-vous vivre ici à discrétion ? Ce bien est à moi, je suis en possession depuis longtemps ; je suis en possession la première ; je descends des anciens possesseurs, je prouve ma descendance par des titres authentiques. Je suis héritière des Apôtres ; je jouis conformément aux conditions de leur testament, aux charges du fidéi-commis, au serment que j'ai prêté¹. »

Le *traité des Prescriptions* renferme quarante-quatre chapitres. « Il peut, dit l'abbé de Gourcy, se diviser en deux parties. La première, qui est une introduction au corps de l'ouvrage, contient cinq propositions qui préparent aux prescriptions ; la seconde renferme dix prescriptions contre les hérétiques. Le terme de *prescription* est, comme tout le monde sait, tiré de la jurisprudence et signifie une fin de non-recevoir, une exception péremptoire que le défendeur oppose au demandeur, et en vertu de laquelle celui-ci est déclaré non-recevable à intenter telle action, sans qu'il soit besoin d'entrer dans le fond de ses raisons et de ses moyens. Nous avons restreint l'acception de ce mot à l'exception fondée sur la possession paisible, pendant un certain nombre

¹ « Mea est possessio ; olim possideo, prior possideo, habeo origines firmas, ab ipsis auctoribus quorum fuit res. Ego sum hæres Apostolorum ; sicut caverunt testamento suo, sicut fideicommissarunt, sicut adjuraverunt, ita teneo (cap. xxxvii).

d'années : telle n'était pas la manière de parler des jurisconsultes romains. Toute fin de non-recevoir était pour eux une prescription : ils avaient celle du temps, de la chose jugée, etc. Notre prescription était appelée par eux *usucapio*. Tertullien prend le mot dans son acception la plus étendue. »

Dans toute cause, la prescription est un des plus puissants moyens de défense. L'avocat au barreau, l'orateur politique à la tribune, l'apologiste dans la chaire chrétienne sont appelés à en faire un fréquent usage ; nul ne leur apprendra mieux que Tertullien la manière victorieuse de s'en servir.

PREMIÈRE PARTIE. PROPOSITIONS PRÉLIMINAIRES.

1^{re} Proposition, chap. I-III. Nous ne devons pas nous étonner qu'il y ait des hérésies, ni qu'elles aient le pouvoir de pervertir les hommes, ni qu'elles en pervertissent en effet de tous les états.

2^e Proposition, chap. IV-V. Nous devons fuir les hérésies, qui sont pires que la persécution et les schismes.

3^e Proposition, chap. VI. L'hérésie consiste à choisir, c'est-à-dire à inventer ou à adopter de soi-même la doctrine de la foi.

4^e Proposition, chap. VII-XII. Les deux principales sources des hérésies sont une philosophie téméraire et une curiosité déréglée.

5^e Proposition, chap. XIII-XIV. Quelle est la règle de la foi ; qu'il faut la garder inviolablement, sans qu'il soit jamais permis de disputer sur ce qu'elle renferme.

DEUXIÈME PARTIE. PRESCRIPTIONS CONTRE LES HÉRÉTIQUES.

1^{re} Prescription, chap. XV-XIX. Les hérétiques ne sont pas recevables à disputer sur les Écritures.

2^e Prescription, chap. XX-XXVII. Jésus-Christ a enseigné sa doctrine à ses Apôtres, qui l'ont communiquée aux églises comme ils l'avaient reçue. Il ne faut donc pas écouter d'autres docteurs que les Apôtres et leurs successeurs.

3^e Prescription, chap. XXVIII. La parfaite uniformité de la doctrine, dans les églises catholiques, est une preuve de sa vérité, comme la diversité est la marque de l'erreur.

4^e Prescription, chap. XXIX-XXXI. L'antiquité de notre doctrine est encore une preuve de sa vérité, comme la nouveauté de la doctrine hérétique est une preuve de sa fausseté ; autrement il s'ensuivrait une absurdité bien injurieuse pour Jésus-Christ, c'est que tout aurait été faux, vain, sacrilège dans son Église, jusqu'à la naissance des hérésies.

5^e Prescription, chap. XXXII. La succession non interrompue de nos évêques, qui remontent jusqu'aux Apôtres, les envoyés de Jésus-Christ, les fondateurs et les pontifes de son Église, ou jusqu'aux hommes apostoliques, est une preuve de la vérité de notre Église, comme le défaut de cette succession prouve la fausseté des églises hérétiques.

6^e Prescription, chap. XXXIII. La conformité de la doctrine de nos églises avec la doctrine de nos Apôtres, prouve qu'elles sont apostoliques. L'opposition de la doctrine des églises hérétiques à celle des Apôtres, prouve qu'elles ne sont rien moins qu'apostoliques.

7^e Prescription, chap. XXXIV-XXXV. Parmi les hérésies de nos jours, les unes ont été découvertes et condamnées par les Apôtres ; les autres, par là même qu'elles sont nouvelles et postérieures aux Apôtres, sont convaincues de fausseté.

8^e Prescription, chap. XXXVI-XXXVII. Notre doctrine est la véritable, puisqu'elle est conforme à celle des églises apostoliques, et, en particulier, à celle de l'Église de Rome. La doctrine des hérétiques est fautive par une raison contraire : ils ne sont pas même chrétiens, puisqu'ils ont abandonné la doctrine de Jésus-Christ.

9^e Prescription, chap. XXXVIII-XL. Les hérétiques qui ont corrompu l'Écriture où se trouve la vérité, ne peuvent être que dans l'erreur. Les catholiques qui l'ont conservée sans altération, enseignent la vérité.

10^e Prescription, chap. XLI-XLIV. La vérité ne peut se trouver au milieu de la licence et du désordre qui règnent

partout dans les églises des hérétiques. On peut juger de leur foi par leurs mœurs et leur discipline. Au contraire, l'admirable pureté des mœurs, la sage et vigoureuse discipline, qui distinguent l'Église catholique, sont une dernière preuve de la vérité de sa croyance.

Plusieurs motifs se réunissent, chers amis, pour vous faire étudier avec ardeur et avec amour le nouveau modèle que nous vous offrons. D'abord, en défendant la religion contre le paganisme et l'hérésie, c'est votre patrimoine que Tertullien défend. C'est pour vous, pour votre dignité, vos lumières, votre liberté, votre bonheur qu'il combat. Ensuite, les orateurs païens ont défendu des causes célèbres, la fortune, la vie de quelques citoyens fameux, les intérêts de quelque cité ou de quelque république; les orateurs modernes font encore la même chose. Mais quelle différence entre ces intérêts privés, temporels, secondaires, depuis longtemps oubliés, et les intérêts publics, éternels et toujours subsistants de l'humanité tout entière! Aussi quelle différence entre la grandeur des idées, l'ampleur des raisonnements, la chaleur des sentiments, la magnificence des images, la force victorieuse des motifs, et par conséquent le développement de toutes vos facultés, suivant que vous serez les disciples des maîtres païens ou des maîtres chrétiens! Enfin, comme la vérité ne peut, dans l'ordre intellectuel, avoir que deux ennemis, l'erreur totale et l'erreur partielle, il en résulte que Tertullien, dont l'*Apologétique* et les *Prescriptions* foudroient ces deux ennemis, et cela par des arguments toujours anciens et toujours nouveaux, est par excellence le maître qui peut faire de vous des avocats victorieux de la religion et de la société. Mais pour profiter de ses leçons il faut y être longtemps assidu. Longtemps et sérieusement il faut mettre en pratique le mot de saint Cyprien : *Damagistrum*.

J. GAUME.

APOLOGÉTIQUE DE TERTULLIEN,

OU

DÉFENSE DES CHRÉTIENS

CONTRE LES GENTILS.

CHAPITRE PREMIER.

C'est le comble de l'injustice de condamner la religion des chrétiens sans la connaître. Le nombre et la qualité des convertis devraient exciter l'attention du public.

1. *Si non licet vobis, romani imperii antistites*^a, in aperto et edito, in ipso ferè vertice civitatis^b præsentibus ad judicandum, palàm dispicere^c, et coràm examinare, quid sit liquidò in causa christianorum; si ad hanc solam speciem^d auctoritas vestra de justitiæ diligentia in publico

^a *Antistites*, qui antè stant, qui sont au-dessus des autres; les magistrats préposés au gouvernement des provinces et à l'administration de la justice. Il s'agit surtout de ceux de Rome, suivant les uns, et de ceux de Carthage, suivant les autres.

^b Lorsqu'ils rendent la justice en public, en plein tribunal, à l'endroit le plus éminent de la cité, peut-être au Capitole. Là, ils pouvaient n'avoir pas toute liberté, à cause des passions tumultueuses du peuple.

^c *Dispicere*, diversimode aspicere, examiner scrupuleusement. Voy. ci-dessous, ch. XLV : *Innocentia ab in contemptibili dispectore mandata*.

^d Dans ce seul genre de cause, en cette seule occasion.